Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191209-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2025/19/12/09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à POUPON Marie-Laure, LE GRAND Mickaël à DUFLEIT Anthony, LE GRAND Hicham à LE NAOUR Roger, LE COROLLER Marie-Ange à LE ROUX Véronique, BAUDET Philippe à JANNY Patrick, TROALEN Anne à ULLIAC Morgane, PICARDA Styren à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 25/11/2025
Convocation affichée le : 10/12/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 18
Procuration (s) : 9

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

9- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ROBOT DÉSHERBEUR ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LA COMMUNE DE ROUDOUALLEC – EFFET AU 1ER JANVIER 2026 (1 AN TACITE RECONDUCTION)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition, à titre gracieux, du robot désherbeur thermique auprès de la commune de Roudouallec, pour une durée de quatre journées par an. La commune utilisatrice devra disposer d'une assurance adaptée, couvrant notamment les dommages pouvant être causés au matériel ou à des tiers pendant la période de prêt.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce matériel.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20251219-D2025191209-DE

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer avec la commune de Roudouallec la convention de mise à disposition, à titre gracieux, du robot désherbeur thermique, avec effet au 1er janvier 2026 (1 an tacite reconduction).

A Gourin, le 19 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.